



Entreprise

MOBIL'PLUS

SÉCURISER LE RECRUTEMENT ET L'INTÉGRATION DE SON COLLABORATEUR

Mobil'Plus

qu'est-ce que c'est ?

Vous avez besoin d'un nouveau collaborateur rapidement ? Recrutez-le dès à présent, complétez ses compétences avec un parcours de formation sur-mesure, dans votre entreprise, et pérennisez son intégration !

1 Bénéficiaires

Salariés **en CDI** recrutés depuis **moins de 6 mois** des entreprises de moins de 50 salariés du champ d'intervention d'Opco EP.

2 Contenu

Un accompagnement méthodologique et financier est proposé via une offre modulaire :

- 1 **En amont** : le dispositif [Prestation conseil en ressources humaines](#) (PCRH) doit être mobilisé sur les volets recrutement/intégration pour structurer votre démarche ;
- 2 **Pendant** : votre conseiller vous accompagne dans la construction d'un parcours sur-mesure⁽¹⁾ : formation interne, [action de formation en situation de travail](#) (AFEST), formation externe (dans la limite de 10% du parcours) ;
- 3 **En aval** : vous bénéficiez d'une évaluation de la démarche.

(1) dans le respect des décisions paritaires d'Opco EP

Plus d'informations :
opcoep.fr

3 Modalités

- La durée maximale du parcours est de 200 h.
- Après la signature de son CDI, le nouveau salarié dispose de :
 - **6 mois pour débiter** sa formation ;
 - **12 mois** au plus tard pour la **terminer**.

4 Financement

- PCRH : 100% financée (dans la limite des fonds disponibles).
- Formation interne : prise en charge forfaitaire de 15 € de l'heure.
- Formation externe : prise en charge au réel, dans la limite de 50 € de l'heure.

5 Démarche

Contactez votre [conseiller Opco EP](#) :
opcoep.fr/mon-conseiller